



Reconnaissance AEAi N° 12453

Titulaire

eka-edelstahlkamine gmbh
Robert-Bosch-Str. 4
95369 Untersteinach
Germany

Fabricant

eka-edelstahlkamine gmbh
95369 Untersteinach
Germany

Groupe

401 - Gains techniques pour l'installation de conduits de fumée

Produit

EKALITHE EI 90-RF1 Leichtbeton / Formstein

Description

Gaine technique en boisseaux, continue, à une paroi (1 couche),
en béton léger, pour l'installation de systèmes de conduits de fumée
homologués, angulaire (dimensions max. 390x390mm) ou ronde.
Epaisseur de paroi: 45mm

Utilisation

Voir pages suivantes pour l'utilisation et l'installation.

Documentation

MPA NRW, Erwitte: ABP 'P-MPA-E-99-166' (25.07.2003); TÜV Süd, München: Expertise
'IS-TAF-MUC Gutachten' (11.11.2005); TU München, Dachau: Rapport d'essai '3615-1'
(01.10.2013); TÜV Süd, München: Certificat '0036 CPD 90216 002' (02.02.2009)

Conditions d'essai

DIN V 18160-60; EN 1443; AEAi

Appréciation

Classe de résistance au feu EI 90-RF1

Durée de validité

31.12.2024

Date d'édition

04.09.2019

Remplace l'attestation du

31.12.2014

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Patrik Vogel

Frank Näher



UTILISATION

Pour la pose verticale de conduits de fumée homologués par l'AEAi dans des bâtiments à un seul niveau, dans des maisons individuelles et dans des bâtiments avec compartimentage coupe-feu. L'installation de conduits de fumée résistants au feu de cheminée qui consistent uniquement en un tube intérieur n'est pas autorisée (pour les possibilités d'installation: voir le document d'homologation du conduit de fumée).

La gaine technique (résistant durablement à la chaleur) ne doit pas être interrompue au niveau des faux-planchers. Les raccords au plafond du local dans lequel est installé l'appareil de chauffage et les raccords à la toiture doivent être réalisés conformément à l'état de la technique reconnu par l'AEAi (cf. documents reconnus sous www.praever.ch - Autres publications).

Lorsque des conduits de fumée en matériau combustible sont installés dans la même gaine que des conduits en matériaux RF1, ils doivent être séparés de ces derniers par un panneau antifeu d'une résistance au feu EI 30 en matériaux RF1 (résistant durablement à la chaleur).

La distance de sécurité requise entre le gaine technique et les matériaux combustibles – conformément aux indications figurant sur l'attestation du conduit de fumée (X1) - doit être respectée. Les revêtements de sol, de parois et de plafond peuvent toucher le gaine technique par dessus l'enchevêtrement, si la distance requise entre le conduit de fumée et le matériau combustible est égale ou inférieure à 50 mm.